

SEANCE DU 30 mai 2017

N° 2017.5.12

Objet :

Assainissement

Validation du zonage sur la Commune de Billecul

Nombre de délégués : 91

Nombre de présents : 55

Nombre de votants : 55

Date de la convocation : 24 mai 2017

Date d'affichage : 1^{er} juin 2017

* * * * *

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Joël ALPY, Mme Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gaston BAUD, David ALPY, Mme Annelise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOÎT, Catherine DOUARD, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Stéphane LENG, Pascal TISSOT, Jean-Noël TRIBUT, Fabrice BOURGEOIS, Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Gérard AUTHIER, Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, Michel BONNET suppléant, Jocelyne NICOD suppléante, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Philippe DOLE, René BESSON, Florent SERRETTE, Jean-Marie VOISIN, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Hervé GIRARDOT, Serge MOUGET suppléant, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER et M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Rachel BARTHELET, Mme Monique FANTINI, MM. Jean BESANÇON et Martial BASTAROLI.

Excusés : MM. Gilbert BLONDEAU, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Mme Evelyne COMTE, M. Rémi CHAMBAUD, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, Mme Rahma TBATOU, MM. Patrick DUBREZ, Laurent VACELET, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Marc JOBARD, Gilles CICOLINI, Gérard CART-LAMY, Jean-Marie CHAUVIN, Christophe CABASSON, Dominique FERREUX, Alexandre DELIAVAL, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Jean-Claude DENISET, Mme Elisabeth CRETENET, M. Alain CUBY et Mme Nicole DACLIN.

Secrétaire de séance : M. Claude GIRAUD.

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, MM. Erwan BATAILLARD, Rémy MARCHADIER et Quentin GAVAZZI.

* * * * *

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à l'étude de zonage d'assainissement sur la commune de Billecul lancée en 2016, et suite à l'étude de faisabilité réalisée par le SIDEC, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le choix du zonage et de saisir le Président du TA de Besançon afin de désigner un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Il est donc rappelé :

Que le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer les filières d'assainissement appropriées pour chaque secteur de la commune. Depuis la loi SRU, les PLU doivent contenir la carte de zonage d'assainissement.

Que compte tenu de l'étude de faisabilité de l'assainissement réalisée par le SIDEC, **un zonage autonome** sur l'ensemble du territoire communal est proposé.

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est proposé, à savoir un zonage autonome pour la totalité du territoire de la commune

- de soumettre le projet de zonage d'assainissement de la commune à enquête publique, ce qui suppose :

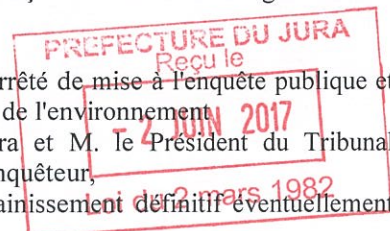
•de saisir Monsieur le Président du tribunal administratif de Besançon en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur

•la prise d'un arrêté de mise à l'enquête publique

•de procéder à l'information de la population par affichage de l'arrêté de mise à l'enquête publique et publication de l'avis d'enquête, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'environnement.

•au terme de l'enquête, de transmettre à M. le Préfet du Jura et M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

•enfin, d'approuver en Conseil Communautaire le zonage d'assainissement définitif éventuellement modifié, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.



Ainsi, le dossier soumis à l'enquête publique comprendra:

- Un projet de plan de zonage d'assainissement de la commune
- Une notice justifiant le zonage envisagé
- La carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel
- Le Schéma Directeur d'Assainissement

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **ADOPTÉ** le projet de zonage d'assainissement sur la Commune de Billecul tel qu'annexé à la présente délibération,

☞ **SOUMET** à l'enquête publique prévue par le Code de l'Environnement, le projet de zonage de l'assainissement,

☞ **DONNE DELEGATION** au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage, notamment pour saisir M. le Président du Tribunal Administratif,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,


Clément PERNOT

